

**Camping Municipal de Besançon - Chalezeule - Travaux de sécurité et de mise aux normes - Adoption du projet**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** L'avant-projet concernant les travaux de sécurité et de mise aux normes du camping de Chalezeule a été approuvé lors du Conseil Municipal du 16 décembre 1996, pour un montant de 2 300 000 F.

Il s'agit à présent d'adopter le projet et d'engager les travaux. Un délai de 10 semaines est nécessaire à la bonne exécution de l'opération.

Les travaux débuteront le 15 avril 1997, suivant le planning ci-dessous :

**\* Travaux à réaliser pour le 1<sup>er</sup> juin 1997**

- Redécoupage des emplacements d'une superficie moyenne de 95 m<sup>2</sup>.
- Pose d'une barrière de protection en bordure du Doubs.
- Mise en conformité des sanitaires.
- Aménagement des terrains de jeux (à la charge du gestionnaire).

**\* Travaux à réaliser pour le 1<sup>er</sup> juillet 1997**

- Mise en place de l'épicerie - bar - restaurant.
- Aménagement du lieu de rencontre et d'animation (le restaurant).
- Restructuration de l'accueil et de la maison du gardien.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet,
- autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir, après appels d'offres, ainsi que le ou les avenant(s) ou décision(s) de poursuivre permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget 1997, au chapitre 90.99.2312.97019.33000 (2 100 000 F),
- renouveler la demande de subvention auprès du Conseil Général,
- inscrire au budget le montant des participations et des subventions dès réception des décisions attributives de subventions, en recettes au chapitre 90.99. 1323.97019.33000 et en dépenses au chapitre 90.99.2313.97019.33000,
- solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant la notification des décisions attributives de subventions.

**M. BONNET :** Monsieur le Maire, s'agissant de travaux, je voudrais faire part de ma surprise à la lecture du compte rendu de la Commission des Sports du 31 janvier qui évoque, pour ce qui est du match BRC/PSG le fait qu'on peut toutefois regretter les commentaires négatifs de la presse locale sportive au sujet de la vétusté du stade Léo Lagrange. Si la presse fait état de réalités, on les assume, on ne regrette pas.

**M. LE MAIRE** : Je ne vois pas ce que cela vient faire par rapport au camping municipal, Monsieur BONNET.

**M. BONNET** : C'est une question de travaux, j'évoque cela, c'est tout !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 11 mars 1997.*